

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix sept et le trente et un du mois de mars, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents : Mmes VISIER. LABEAUME, MM. CAUSSE. BELLOC. BOUSSAC. GUIRAL.

Absents excusés : Mmes ANDRE (pouvoir à JM Ladet). CROIZIER. M. PUEL (pouvoir à E. Labeaume).

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 23 février 2017.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Les différents comptes administratifs de l'exercice précédent sont approuvés à l'unanimité et dégagent les résultats cumulés ci-dessous :

Biens de Section de St Urbain : Excédent de fonctionnement : 66 571.90 €

Lotissement "Le Devez" : Fonctionnement : + 25 081.54 € - Investissement : - 136 745.49 €

Budget général : Fonctionnement : + 170 522.55 € - Investissement : - 106 752.02 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le conseil municipal décide une augmentation de 1 % du produit attendu des taxes directes locales 2017 qui passera de 129 289 € à 130 582 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

Les budgets annexes des **Biens de Section de St Urbain, du lotissement "Le Devez" ainsi que le budget général** de la commune, sont respectivement votés à l'équilibre ainsi :

Biens de Section : Section de fonctionnement : 114 711 € Section d'investissement : 85 461 €

Ce budget excédentaire devrait pouvoir prendre en charge tous les travaux d'entretien de la voirie effectués sur son territoire. D'autre part, à la demande du locataire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer le garage Causse du remboursement des impôts fonciers sur la parcelle de Farnajous.

Lotissement "Le Devez" : Section de fonctionnement : 170 827 € Section d'investissement : 282 491 €

Il est évoqué la possibilité de renouveler l'opération engagée avec l'OPDHLM de construction sur une partie des lots invendus.

Budget général : Section de fonctionnement : 509 373 € Section d'investissement : 397 098 €

Plusieurs opérations sont inscrites au BP avec toutefois des priorités à dégager notamment la rénovation des sanitaires actuels du camping pour un montant de travaux inférieur à 20 000 €. Quant à l'éclairage du stade municipal compte-tenu des délais relativement courts de la trêve estivale, ils sont reportés en 2018 dans l'attente des accords de subvention DETR et SIEDA attendus sur ce dossier.

CARTE COMMUNALE :

M. le Maire fait un bref rappel des raisons de la révision de la carte communale nécessaire au classement en zone UX des terrains situés à proximité de l'échangeur 41 et de l'implantation de la SARL Delon sur cette zone, permis de construire pour lequel la commission de sécurité a donné son accord. Sachant que la loi Notré prévoit que les zones d'activités deviennent compétence communautaire, il convient d'argumenter juridiquement pour éviter ce transfert.

CREATION POSTE ADMINISTRATIF :

Afin d'assurer la transition et en prévision de la prochaine vacance du poste administratif d'attaché actuel, le conseil municipal décide de créer un poste permanent *d'attaché territorial contractuel à temps complet* dès le 1er mai 2017 et de modifier ainsi le tableau des emplois de la filière administrative. Anne-Laure TROCELLIER sera recrutée sur cet emploi.

CESSION D'UN TERRAIN AU LANDONESQ :

A la demande de M. André POUJOL qui souhaite acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété au Landonesq, le conseil municipal donne son accord à cette cession sous réserve de la prise en charge par l'intéressé de tous les frais liés à la procédure.

DIVERS :

La visite du conseil des jeunes à Paris est prévue du 11 au 13 avril prochain avec réception à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le coût du voyage/hébergement est évalué à 3 900 € environ.